

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq le 15 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Claude NEF, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Etaient présents : MM. Bourdieu, Carpentier, Cominotti, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrière, Mascarenc, Maurens et Pérès

Procurations : M. Agras (procuration à M. Nef) et Mme Petit (procuration à Mme Pérès)

Absents : Mme Kauffmann et M. Espiet

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Céline PERES

A L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17/11/2025

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2025 : sans objet.

Approbation unanime.

2 – FINANCES : DETR 2026 : VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée le projet d'installation de caméras dans le cadre de la vidéoprotection au sein du village, après avoir réalisé un audit de sûreté par la Gendarmerie Nationale.

Il présente un devis de la société SCUTUM d'un montant de 44 900 € HT soit 53 880 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'adopter cette opération d'équipement en vidéoprotection ;
- de valider le coût de l'opération à 44 900 € HT ;
- de solliciter la subvention suivante / **17 960 € HT** (40 % du montant HT) au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2026 **auprès de l'Etat**. La part restante à la charge de la commune s'élève à **26 940 € HT**.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Approbation unanime

3 – URBANISME : PLUi DEBAT SUR LE PADD

Contexte général rappelé par un chargé de mission de GACG

Par délibération du 26 septembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), document stratégique qui fixera, à l'horizon 2040, les orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les prochaines années.

Le PLUi vise à doter l'agglomération d'un cadre cohérent et durable, en cohérence avec la loi Climat et Résilience et le SCoT de Gascogne.

Sa pièce maîtresse, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), exprime le projet politique du territoire et définit les orientations générales, notamment en matière de sobriété foncière, de logements et d'emplois.

Les fondements et axes stratégiques du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'appuie sur cinq fondements qui définissent la philosophie d'aménagement du Grand Auch Cœur de Gascogne : affirmer le rôle de centralité régionale du territoire, organiser les

complémentarités intercommunales, soutenir une croissance maîtrisée, améliorer le cadre de vie et renforcer la cohésion territoriale, et impulser les transitions écologiques, énergétiques et sociétales.

Sur cette base, les orientations du PADD se déclinent en quatre axes complémentaires :

- renforcer la cohésion territoriale,
- assurer la transition énergétique et environnementale,
- conforter l'attractivité et le rayonnement du territoire,
- et améliorer la qualité de vie et la vitalité des communes.

Le calendrier prévisionnel prévoit un dépôt du PLUi fin 2027 pour une application courant 2028.

Débat au sein du Conseil municipal

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu le 25 novembre 2025 au sein du Conseil communautaire du Grand Auch Cœur de Gascogne.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote formel mais constitue une étape démocratique essentielle permettant aux élus communautaires d'échanger sur les grandes lignes du projet de territoire.

Maintenant, c'est au sein des conseils municipaux des communes membres de l'agglomération que ce débat doit se tenir.

Ainsi, le Conseil municipal a débattu du PADD le 15 décembre 2025 et a rendu un avis global favorable.

Approbation unanime

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Salle de sports : M. Carpentier informe l'assemblée sur l'avancement des travaux. Aucun retard n'est à déplorer pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Affiché le 16 décembre 2025

Le président de séance,
Claude NEF, maire

le secrétaire de séance,
Céline PERES, adjoint